PR-605-I

Fo
N° 714/08

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département du territoire

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 88 22

Reçu le 20 NOV. 2008
Séance CA du
Décision
A transmis par
Copies

DÉCISION

du 18 NOV. 2008

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 22 septembre 2008

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 22 septembre 2008, ayant pour objet :

l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2007,

EST APPROUVÉE.

Diffusion
MM. Tornare
Pagani
Mme Salerno
MM. Mugny
Maudet
Moret
Burri
Aegerter
Krebs
Lévrier
Mariaux
SCM
Service juridique
Mmes Chapuis
Dossiers et documentation
MiS

Le Conseiller d'Etat
chargé du département du territoire

Robert CRAMER

Communiquée à :
Genève 2 ex
SSCO-SF 1 ex
SSCO 1 ex